



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

- le règlement portant le numéro 2021-525 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 850 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin de la Rivière Rouge, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension, tenue le 8 mars 2021, aux lieu et heure habituels.
  
- ledit règlement sera soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
  
- le règlement numéro 2021-525 est disponible pour quiconque désire en prendre connaissance, durant les heures d'ouverture, au bureau municipal situé au 59, rue de l'hôtel-de-ville, L'Ascension. Cependant, en considérant la situation actuelle de la COVID-19, le règlement est disponible sur le site internet ou en envoyant un courriel au [dga@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:dga@municipalite-lascension.qc.ca)

DONNÉ à L'Ascension, ce 16 mars 2021.

Annie Meilleur  
Directrice générale adjointe